Office National des Forêts

Dossier de presse

12 juin 2014

La forêt domaniale de Saint-Germain, un espace boisé dans un milieu urbain

Située à 20 km de Paris, la forêt domaniale de Saint-Germain s'étend sur 3 532 hectares. Facilement accessible et ceinturée par l'urbanisation, elle est considérée comme un élément indispensable de la qualité de vie par les Franciliens.

© P. Loffroy

L'ONF assure la gestion de 10 millions d'hectares de forêts publiques et accueille près de 500 millions de visites par an.

Sur l'ensemble du territoire, l'Office a mis en place 20 000 km de sentiers, 2 000 aires d'accueil aménagées, 29 centres d'initiation à la forêt, 142 bâtiments d'accueil et d'hébergement.

Découvrir une forêt ancienne

Avant l'an 1000, l'immense forêt des Yvelines était sacrée : par ses légendes et sortilèges, elle inspirait peur et effroi. Les brigands y trouvaient refuge…

Les rois Mérovingiens et Carolingiens venaient déjà y chasser.

Au XIIe siècle, Louis VI entreprend la construction du château de St-Germain afin d'affirmer son pouvoir sur les barons d'Ile-de-France et de contrôler une position stratégique sur la boucle de la Seine. Dès lors, l'aménagement de cette forêt suivra le développement du château.

François 1er fait démolir le château pour en construire un plus moderne dit « Château neuf ». Il aménage de nombreuses allées, se croisant en étoiles pour faciliter la chasse à courre, fait construire un premier mur « Le Petit Parc » afin de permettre aux enfants royaux de jouer à l'abri des loups. La forêt se compose également de routes rectilignes et pavillons de chasse, autres témoins de la chasse pratiquée dans cette forêt.

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

© ONF

Le domaine atteint son expansion maximale (4 394 ha) sous Napoléon 1er qui fait clôturer la forêt.

Sous Napoléon III, beaucoup de projets militaires voient le jour : camps militaires et champs de tirs… Suivent d'autres projets comme les gares ferroviaires, immeubles d'habitation, champ d'épandage des eaux usées… qui font reculer les limites de la forêt.

Conséquence : en 100 ans, la forêt perd le quart de sa surface.

La forêt de Saint-Germain est fortement fragilisée par la pression du foncier et par l'urbanisme.

Aujourd'hui, la forêt domaniale de Saint-Germain est gérée par l'Office national des forêts, comme toutes les forêts publiques en France, selon un document de gestion durable de la forêt appelé aménagement forestier. Celui de Saint-Germain a été établi pour une période de 20 ans (2005-2024). Ce plan de gestion guide les gestionnaires forestiers dans tous les domaines d'activités : sylviculture, paysage, accueil du public, cynégétique, biodiversité, foncier, exploitation…

© P. Loffroy

Une forêt à bonnes potentialités

La forêt de Saint-Germain est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés, le reste étant du hêtre, charme, châtaignier...

Le chêne est particulièrement adapté aux types de sols présents.

Les parcelles de la partie Sud du massif ont de bonnes potentialités pour obtenir des peuplements stables et du chêne de qualité.

Plus au Nord, les sols ont une faible réserve en eau. Ils sont soit superficiels (sols bruns calciques) soit pauvres (sols sableux de la basse terrasse).

Le cerisier tardif, *prunus serotina*, originaire d'Amérique du Nord, a un comportement invasif dans nos forêts tempérées et son évolution reste difficile à maîtriser. Actuellement présent dans la moitié Nord de la forêt, il tend à se développer vers le Sud du massif. Il est peu exigeant, très prolifique et recherché par les oiseaux qui consomment et disséminent les graines.

© ONF

Chêne dépérissant

Une forêt durement touchée par la tempête de 1999

La tempête de fin décembre 1999 a eu un effet dévastateur : plusieurs milliers d'arbres sont tombés en quelques heures laissant de nombreuses zones ouvertes.

À cela s'ajoute le déséquilibre des surfaces des différentes classes d'âge avec une majorité de peuplements vieillissants.

Pour cela, il a été prévu un important effort de rajeunissement (480 ha sur les 3 500 ha en surface totale).

Cela se fait par des plantations dans les trouées laissées par la tempête et aussi par renouvellement naturel.

Depuis 2000, 103 hectares ont ainsi été reconstitués.

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

© ONF

Des plantations sont entreprises

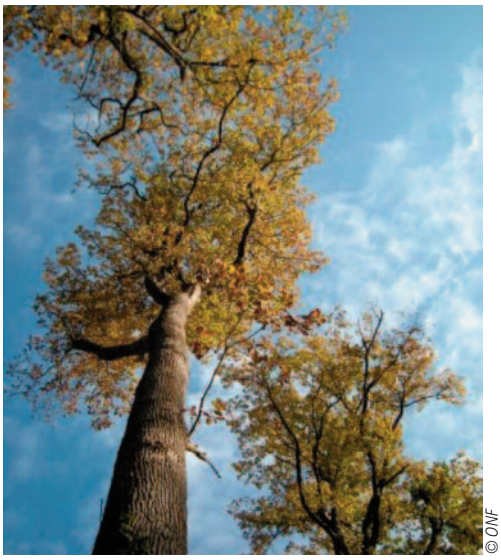
© ONF

© ONF

Balade à l'étang du Corra

La forêt de Saint-Germain est à régénérer

Traité historiquement en futaie régulière (peuplement issu de graines dont les arbres sont d'une même classe d'âge), le peuplement était globalement dense avant la tempête de 1999.

Celle-ci a engendré des trouées rases.

La forêt aujourd'hui se caractérise par une forte proportion de peuplements pauvres et ruinés qu'il faut régénérer :

Ainsi pour les chênaies, les gros arbres sont progressivement enlevés pour laisser place aux jeunes semis qui grâce à la lumière se développeront pour constituer la forêt de demain.

La lumière est aussi très utile pour assurer une bonne diversité biologique et le mélange avec d'autres essences (charme, bouleau, châtaignier…).

Ces opérations sylvicoles impliquent des changements qui peuvent heurter et inquiéter les usagers car elles bouleversent la vision quotidienne du paysage.

C'est pourquoi L'ONF, au moyen de campagnes d'information et de communication, s'attache à expliquer au public l'importance des actions menées, en faveur d'une forêt diversifiée et pérenne.

Les forestiers ont tous le souci d'assurer la pérennité du cadre de verdure des citadins.

Ils exploitent avec respect les arbres pluriséculaires légués par leurs anciens et sont fiers de transmettre aux générations futures ce qu'ils se font un devoir de réussir : le renouvellement.

La forêt de Saint-Germain fait l'objet d'une demande en forêt de protection.

Accueillir le public dans un espace de balade et de nature

En raison de l'augmentation de la population en Ile-de-France, le nombre de visiteurs s'est nettement accru ces 30 dernières années.

Face à une demande de ressourcement, la forêt offre à une population de plus en plus citadine de nombreuses possibilités de nature.

La fréquentation de la forêt de Saint-Germain est estimée à 3 millions de visites (étude Crédoc de 2000) par an avec principalement une fréquentation de proximité.

La forêt de Saint-Germain propose une qualité d'accueil recherchée par les nombreux promeneurs : réseaux de promenades, équipements, signalétique...

Pour cette forêt, l'objectif prioritaire est l'accueil du public et le maintien des paysages.

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

Remportez vos déchets

Générés par l'activité humaine, les déchets, déposés volontairement ou non, sont dispersés par le vent et les animaux et se retrouvent dans des endroits inattendus. Ainsi on trouve en forêt des ordures ménagères, emballages, canettes… mais aussi des encombrants, gravas, électroménager… qui donnent une mauvaise image des espaces naturels.

La politique de l'ONF est de retirer les poubelles en forêt, incitant les usagers à ramener leurs déchets chez eux.

Les différents expériences ont permis de réduire le tonnage de déchets de 40 %.

© ONF

Cependant, pour assurer la pérennité de la forêt il est nécessaire d'intervenir sur les peuplements forestiers par amélioration et régénération. Des coupes, prévues à l'aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, sont donc planifiées chaque année.

Le rôle de production de bois et de préservation de la biodiversité sont les deux autres fonctions prises en compte dans la gestion durable de la forêt.

Cela n'est pas incompatible avec l'objectif d'accueil.

Cet objectif d'accueil et de paysage se traduit par la gestion des lisières internes et externes de la forêt pour des raisons de sécurité (chute de branches ou d'arbres sur la chaussée) et pour des raisons paysagères.

Afin de permettre aux usagers de la forêt de venir s'y ressourcer, l'ONF développe et équipe des sites d'accueil :

- 4 parcs forestiers bénéficient d'équipements d'accueil importants ;
- des routes et chemins sont aisément praticables ;
- des pistes équestres sont à disposition des cavaliers ;
- des sentiers de découverte (sentier de découverte du Val, sentier de l'Étoile de Beaumont) ou l'étang du Corra amènent une fréquentation de proximité ;
- des paysages remarquables de la forêt (esplanade du château du Val, alignement d'arbres…) agrémentent les promenades.

Dotée d'éléments patrimoniaux remarquables (le château de Saint-Germain, la terrasse du château, le petit parc, les carrefours en étoile, les monuments historiques classés et inscrits…), la forêt de Saint-Germain a un rôle historique indéniable.

L'ONF a pour mission d'accueillir ce large public en aménageant les sites selon un schéma d'accueil qui permet de canaliser les populations et de préserver l'équilibre fragile de la forêt. Ainsi des zones d'accueil sont privilégiées : entrées de forêt, parkings, cheminements et des zones de « cœur de forêt » restent volontairement « vierges » de tout équipement afin de créer des espaces de quiétude pour la faune.

Le schéma d'accueil de Saint-Germain est en cours de réalisation.

© ONF

Entrée du sentier de l'Étoile de Beaumont

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

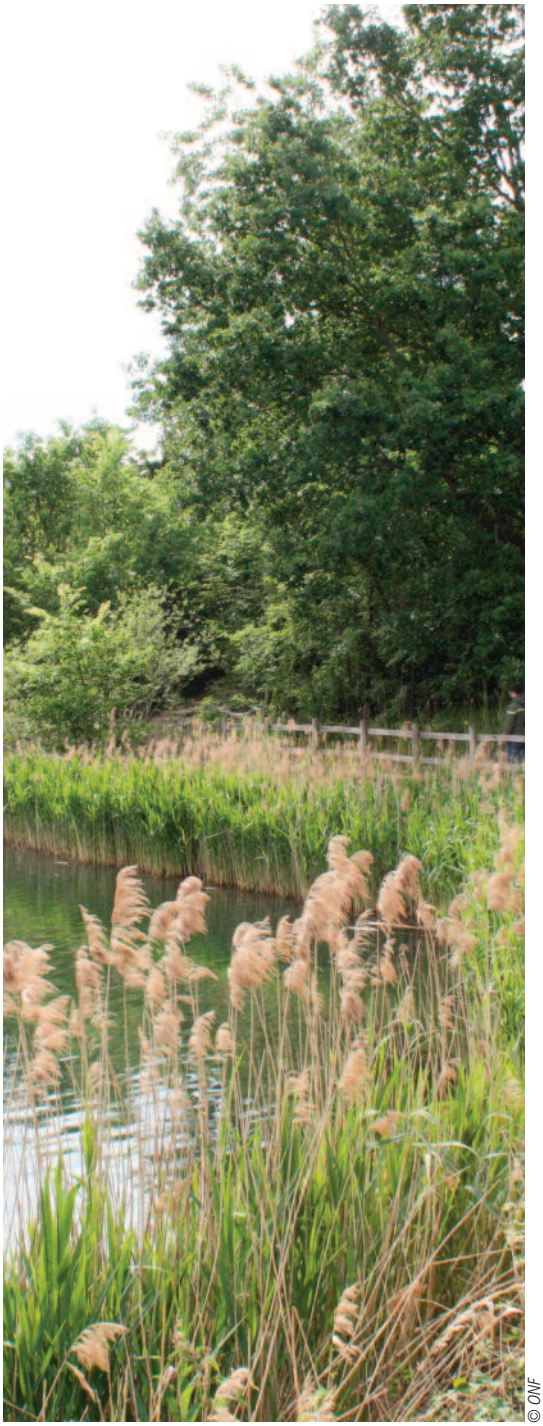

© ONF

L'étang du Corra, un milieu à grande valeur patrimoniale

D'une superficie de 16 hectares et une profondeur maximale de moins de 20 m, l'étang du Corra correspond à un affleurement de la nappe alluviale de la Seine : il est alimenté par la nappe phréatique ainsi que par les précipitations.

Jusqu'en 2007, il était rechargé artificiellement par les rejets d'eau dépolluée du SIAAP (Service public de l'assainissement francilien).

Depuis l'arrêt progressif des rejets dans les plaines agricoles d'Achères, l'étang a vu son niveau d'eau baisser lui donnant un visage différent, propice à l'installation d'une biodiversité rare et fragile.

L'étang possède des zones boisées et ouvertes, des rives basses et humides, des rives pentues, des pelouses, des friches ainsi que des zones sableuses, ces dernières attestant de son activité d'ancienne sablière exploitée jusqu'en 1977.

Les études menées par l'ONF avec différents partenaires ont permis de mettre en valeur la diversité des milieux rencontrés, des espèces qui y sont inféodées et la présence d'espèces floristiques et faunistique rares et protégées, dans un contexte urbain de surfréquentation. Notamment les roselières au Sud du Corra sont des milieux très fragiles qui impliquent une protection particulière.

Des sites naturels tels que l'étang du Corra sont devenus exceptionnels en Ile de France, ils sont les derniers refuges des espèces liées aux milieux humides.

L'ONF ainsi que tous les acteurs intervenants ont opté pour une politique de préservation de ce milieu unique à travers un projet d'aménagement initié en 2009, permettant de conserver parallèlement une fonction d'accueil du public pour les nombreux usagers : promeneurs, randonneurs, sportifs, cyclistes...

Afin de préserver ce site tout en conservant une fonction d'accueil, des réflexions sont à nouveau en cours et donneront lieu à des aménagements nouveaux.

© ONF

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

Préserver une forêt riche en biodiversité

L'ONF gère la forêt domaniale de Saint-Germain avec l'objectif de préserver et d'améliorer la biodiversité.

On trouve en forêt de Saint-Germain de nombreuses espèces végétales et animales de grand intérêt. La totalité de la forêt est inventoriée : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique et paysager (ZNIEFF).

© ONF

Faucon hobereau Falco subbuteo : rare en Ile-de-France, ce petit rapace se nourrit de gros insectes et d'oiseaux principalement.

LA FLORE

Les associations végétales sont variées : (chênaie calcicole, chênaie acidophile, chênaie charmaie), permettant l'installation d'une flore classique régionale et de certaines espèces plus rares.

Les milieux humides (mares et étangs) ainsi que les milieux ouverts (pelouses, prairies, lisières) présentent des ensembles de plantes particulières dont certaines remarquables telles que :

- le passerage à feuilles variables, *Lepidium heterophillum*, plante vivace de 10 à 30 cm de la famille des crucifères ;
- l'épipactis pourpre, *Epipactis purpurea*, qui fleurit de mi juillet à août, espèce protégée au niveau régional.

© F. Baillon

Pic noir, Dryocopus martius

LA FAUNE

Des oiseaux

De nombreuses espèces d'oiseaux (faucon hobereau, bécasse des bois, pic noir, pic vert, pie grièche, sittelle, fauvette grisette…).

Des amphibiens et reptiles

Bien que peu présents dans cette forêt aux sols sableux, les milieux humides existent et se composent :

- de l'étang du Corra, refuge pour une faune et une flore diversifiées malgré sa surface relativement faible ;
- de quelques mares.

Plusieurs espèces d'amphibiens : grenouille agile, rieuse, crapaud commun et crapaud calamite, triton palmé et salamandre tachetée y ont trouvé leur place.

Quelques reptiles sont présents, parmi lesquels quelques espèces remarquables comme le lézard agile, *Lacerta agilis*, espèce protégée sur le territoire national.

© C. Baudran ONF

La grenouille agile

© J-C de Massary MNHN

Le lézard agile Lacerta agilis

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

© Franloup

Sanglier

Des mammifères

Les paysages variés de la forêt de Saint-Germain abritent toute sorte de mammifères : campagnol, renard, lapin… Les chevreuils peuplent également cette forêt et une population de sangliers s'est également développée dont les effectifs sont évalués par comptage.

© Franloup ONF

Chevreuil

© ONF

Milieu ouvert en forêt de Saint-Germain

Des invertébrés : les insectes

Les milieux ouverts jouent un rôle prépondérant dans le maintien des espèces présentes. Ils assurent la survie d'une association particulière plante nectarifère et insecte pollinisateur intimement liés pour leur croissance et leur reproduction.

De nombreuses espèces remarquables de notre faune et flore ont été inventoriées en forêt domaniale de Saint-Germain, la plupart inféodée à des milieux de prairies, pelouses, friches embroussaillées et haies.

L'ONF intervient sur la préservation de la biodiversité en :

- favorisant le mélange d'essences d'arbres ce qui permet de stabiliser les peuplements et accroît la diversité biologique de l'écosystème ;
- maintenant des arbres creux et morts. De nombreuses espèces sont inféodées aux arbres sénescents et aux arbres creux. En outre, ils améliorent le fonctionnement et l'équilibre de l'écosystème en permettant le maintien de prédateurs ou de parasites des insectes ravageurs ;
- créant des îlots de vieux bois dont l'objectif est de favoriser toutes les espèces inféodées aux gros et vieux arbres (principalement les insectes rares) ;
- maintenant des milieux ouverts et dans la gestion des mares.

© F. Arnaboldi ONF

Demi-Deuil, Melanargia galathea, papillon des prairies ouvertes, en régression en Ile-de-France.

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

© ONF

Chêne remarquable de 180 ans (triplette) de la forêt de Saint-Germain.

Un plan de gestion de la biodiversité a été mis en place et a permis :

- de faire l'état des lieux de la richesse écologique des sites concernés (flore, papillons, criquets et grillons, oiseaux) ;
- d'analyser l'évolution des milieux compte-tenu de la gestion actuelle (par les forestiers, les cavaliers, les promeneurs...) ;
- de définir des objectifs pour le maintien d'espaces ouverts, le développement de pelouses, (importantes sur le plan écologique), de valoriser et préserver les zones humides comme l'étang du Corra et les mares, de lutter contre les plantes invasives comme le cerisier tardif, la renouée du Japon et le raisin d'Amérique, de préserver les arbres remarquables.

Réguler la faune par la chasse, une nécessité

La forêt de Saint-Germain était à l'origine principalement réservée aux chasses royales.

Aujourd'hui, le massif abrite une population de chevreuils et de sangliers.

Après les tempêtes de 1999, les populations de sangliers ont explosé, augmentant les dégâts et le risque de collisions sur les infrastructures routières, très fréquentées dans ce massif périurbain.

Concernant ces populations de chevreuils et de sangliers, un suivi de l'évolution de la population est nécessaire.

En l'absence de prédateurs naturels, l'activité cynégétique est indispensable pour réguler les populations animales présentes et permettre un équilibre sylvo-cynégétique : en effet, un trop grand nombre d'animaux engendre une pression importante sur les semis et les jeunes arbres et leur nombre doit être maintenu à un niveau compatible avec la dynamique forestière. Pour cela, la chasse est pratiquée.

L'ONF gestionnaire veille au bon équilibre des espèces dans le milieu forestier.

© ONF

Population de sangliers en forêt

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt ;
- favoriser la biodiversité ;
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Gérer durablement selon les critères de la multifonctionnalité

Héritier des Eaux et Forêts, l'ONF met en œuvre au quotidien une gestion forestière durable dans le cadre du code forestier ainsi que des politiques environnementales européennes, nationales et régionales qui en régissent les orientations.

Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour des trois piliers de la gestion durable :

- **préserver et améliorer la biodiversité**. L'étude de la faune et de la flore menée en collaboration avec les associations et les scientifiques permet de mieux préserver la biodiversité.
- **accueillir un public avide de nature**, en respectant les capacités d'accueil de la forêt. L'ONF facilite l'accès aux espaces naturels en aménageant des sentiers et par des actions de sensibilisation à l'environnement.
- **alimenter la filière bois par la production de bois**, matériau renouvelable par excellence. Les coupes de bois répondent aux besoins de la société en meubles, charpentes, chauffage... Elles assurent le renouvellement des peuplements, favorisent le développement d'arbres d'avenir, sécurisent les sentiers de randonnée, entretiennent la forêt.

Ces fonctions font partie intégrante de l'**aménagement forestier**, document de gestion propre à chaque forêt.

Les aménagements forestiers sont périodiquement révisés : ils intègrent les différents objectifs de politique forestière, les déclinent en fonction des caractéristiques propres de la forêt et les traduisent notamment en programme de travaux et de coupes sylvicoles.

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères

Forêt périurbaine

En Ile-de-France, les enjeux particuliers de gestion des forêts périurbaines

Avec 80 millions de visites par an, les forêts d'Ile-de-France sont très appréciées d'un public de plus en plus citadin, en quête de ressourcement et de nature.

En effet, en Ile-de-France, la forêt est d'abord perçue comme un espace d'évasion hors de la ville, un espace naturel, calme et non pollué. C'est également un espace de sociabilité et partage, lieu d'échange privilégié avec des proches.

Très sollicitées, les forêts sont aussi fragilisées par un grand nombre de public venant s'y promener.

Face à cet engouement croissant d'accéder à la forêt, l'ONF doit préserver l'équilibre des forêts et mène une réflexion permanente sur les capacités d'accueil des forêts, la compatibilité des différentes activités, et le "juste" équipement qui permet de ne pas trop artificialiser les lieux.

Les forêts domaniales sont à gérer selon les trois critères de la multifonctionnalité : **elles ne sont ni des parcs urbains ni de grands jardins**.

Elles subissent de nécessaires transformations afin que les générations futures puissent bénéficier des mêmes belles forêts que celles d'aujourd'hui.

Le forestier agit à une échelle temporelle différente des autres domaines sociétaux. Il travaille toujours pour l'avenir.

ONF - Agence de Versailles
27, rue Édouard Charton
78000 Versailles

Séverine Rouet
severine.rouet@onf.fr
Tél : 01 34 83 63 57

UT de Saint-Germain
MF de l'Hippodrome
78260 Achères